

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 2 avril 2019

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h08 et levée à 20h25

Etaient présents :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; BARTHELET Catherine ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; FELICE Alain ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne ; ZEISSER Jean-Claude suppléant de MAURICE Yves ;
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; FAIVRE Sarah ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : MARCHAL François ; MORALES Roland

Etaient excusés :

C.A.G.B : FIETIER Vincent ; LETHIER Michel ; MAURICE Yves ; VAN HELLE Gérard ;
C.C.L.L : GROLEAU Colette ;
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Olivier LEGAIN

Procuration de vote :

Mandants : BOILLON Michel ; FALCINELLA Béatrice ; MAILLOT Elsa ;
Mandataires : DUCRET Sylvain ; CAULET Claudine ; BIZE Thibaut

Objet : Revente du terrain de la déchetterie de Devecey a la commune

REVENTE DU TERRAIN DE LA DECHETTERIE DE DEVECEY A LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Jean Marc BOUSSET, Vice-Président

Par délibération du 28 juin 2016, le SYBERT a décidé l'achat de parcelles de terrain sur la commune de Devecey. Le SYBERT s'est rapproché de la commune dans le courant de l'année 2016 en vue de l'acquisition des parcelles AK 63, 64, 65, 66, 67, 133 et 135 sis à Devecey afin de procéder à la modernisation de la déchetterie existante en procédant à l'installation de plateformes de tri par typologie des déchets.

La commune a répondu favorablement à cette demande, le projet envisagé assurant la pérennité de l'installation existante.

Cependant, après la signature de l'acte de vente en date du 26 octobre 2016, le SYBERT a découvert l'existence d'une canalisation d'eau potable alimentant le village de Voray-sur-l'Ognon, ce dont il n'a jamais été fait état ni dans nos discussions ni dans l'acte de vente. La réponse technique a confirmé que le dévoiement de cette canalisation était impossible.

Le SYBERT a, de fait, suspendu le paiement de l'acquisition foncière et des frais inhérents à celle-ci, pour l'étude d'une solution technique ou juridique.

Après de nombreux échanges avec la commune qui ne contestait pas les faits, en présence du notaire qui avait établi l'acte initial et de l'avocat du SYBERT sur ce dossier, il a été acté une solution à l'amiable de résolution du problème, consistant à procéder à une vente à l'envers.

Par délibération du 21 décembre 2018, le Conseil Municipal de Devecey a décidé d'annuler la vente par une vente à l'envers à hauteur de 65 241 €, hors frais de notaire.

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, à la majorité, le Comité Syndical :

- **autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer l'acte de revente à la commune des parcelles de terrain acquises le 26 octobre 2016, charge à la commune de Devecey de supporter tous les frais de ce nouvel acte,**
- **confirme l'annulation du paiement de l'acquisition foncière en question, par compensation entre la vente initiale et la revente à la commune,**
- **confirme le paiement des frais relatifs à l'acte initial au notaire de Devecey pour 1 947,65 €.**

Reçu le 11 AVR. 2019
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIÉBAUT



Rapport adopté à la majorité

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0